CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

A 18h00, au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE)

Liste délibérations

Produits boutique : fixation des tarifs à compter de 1er octobre 2022

Délibération DEL-OT-2022-022

Adoptée à l'unanimité

Commercialisation : modification des conditions générales de vente concernant l'activité commerciale de l'office de tourisme

Délibération DEL-OT-2022-023

Adoptée à l'unanimité

Développement touristique : approbation du cahier des charges des Petites Randonnées Locales à destination des communes et associations désireuses de créer des randonnées sur leur territoire

Délibération DEL-OT-2022-024

Adoptée à l'unanimité

Budget Office de Tourisme - Décision Modificative n°1

Délibération DEL-OT-2022-025

Adoptée à l'unanimité

Délibération DEL-OT-2022-022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022
AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt et un septembre deux mille vingt deux, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (13) : Jean-Claude BORDONNAT, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, René DOCHLER, Dany GRELLIER, Séverine GROYER, James HERVE, François MARY, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (2) : Serge BOUJU à Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF à Philippe ROBIN,

Absents (12) : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Benjamin COUSSEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Stéphanie FILLON, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 15-09-2022

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BUREAU

TOURISME

Produits boutique : fixation des tarifs à compter de 1er octobre 2022

Il s'agit d'adopter les tarifs des produits boutique à compter du 1er octobre 2022.

Commission moyenne de + 50%

TARIFS	ACHAT en €	VENTE en €	-10%	-20%	-30%	-40%	-50%
PETJES							
Bracelets	**0,80 €**	**2,50 €**	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €
Porte-clés peluches 9 cm (Glitter-Key)	**2,65 €**	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €		
Peluche 14 cm	**3,10 €**	6,00 €	5,40 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	
Peluche 20 cm - ECOMBACK Girafe	**3,95 €**	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Peluches 20 cm Glitter eyes	**4,80 €**	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €

VAH							
Bouclier Lancelot	**5,75 €**	12,00 €	10,80 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
Dague Princess	**3,45 €**	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Epée Lancelot 42 cm	**3,75 €**	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Epée Lancelot 60 cm	**3,85 €**	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Coiffe princess	**7,10 €**	14,00 €	12,60 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
Arbalète bois 3 flèches	**14,59 €**	25,00 €	22,50 €	20,00 €	17,50 €	15,00 €	
Londji							
Memo Jungle	7,35 €	14,90 €	13,41 €	11,92 €	10,43 €	8,94 €	7,45 €
Memo - I'm a Pirate	6,95 €	14,90 €	13,41 €	11,92 €	10,43 €	8,94 €	7,45 €
Puzzle- My River	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle- My Bike	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle- I'm a Knight	10,25 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle - Go to the medieval Times	11,35 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Puzzle - Welcome to my home	6,95 €	14,90 €	13,41 €	11,92 €	10,43 €	8,94 €	7,45 €
Je suis une princesse	10,25 €	19,90 €	17,91 €	15,92 €	13,93 €	11,94 €	
Fiesta Crafts Ltd							
Pencils animaux	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Pencils personnages	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Crayon bic princesse	2,11 €	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,15 €	2,70 €	2,25 €
Magnets personnages	2,11 €	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,15 €	2,70 €	2,25 €

Geste Editions			
Dictionnaire humoristique de Poitou et des Charentes	8,00 €	8,00 €	
Coloriage des insectes et des petites bêtes	3,90 €	3,90 €	
Coloriage Marais Poitevin	3,90 €	3,90 €	
Châteaux romans en Poitou Charente	45,64 €	45,64 €	
Les P'tits secret des chevaliers et des châteaux forts	5,50 €	5,50 €	
Les P'tits secret de la Préhistoire et de la Vallée de l'homme	5,50 €	5,50 €	
Les P'tits secret de la ferme	5,50 €	5,50 €	
Les P'tits secret de la forêt	5,50 €	5,50 €	
Collection "Se souvenir de ..." + nom de ville	4,95 €	4,95 €	
Se Souvenir "Les Argentaonnais dans la Grande Guerre"	25,00 €	25,00 €	
Bressuire, il y a 100 ans en cartes postales	9,90 €	9,90 €	
Châteaux, manoirs et logis	19,00 €	19,00 €	25 % de rétrocession de commission par le fournisseur - sur prix HT du livre
Dictionnaire des noms de rues de Bressuire	4,95 €	4,95 €	
L'apéro jeu Poitevin	6,90 €	6,90 €	
Peluchon, le Baudet du Poitou	14,00 €	14,00 €	
Peluchon : Les Toqués de la ferme	14,00 €	14,00 €	
Les Vacances de Peluchon	14,00 €	14,00 €	
Crapoto et la Brioche vendéenne	14,00 €	14,00 €	
Puzzle à colorier - Peluchon et les animaux de la ferme	4,95 €	4,95 €	
Jeu de 7 famille - Le Poitou	6,90 €	6,90 €	
Jeu de 7 famille - Le Moyen âge	6,90 €	6,90 €	
Jeu de 7 famille - Les Guerres de Vendées	6,90 €	6,90 €	
Nord Deux-Sèvres - Bressuire et le Bocage	10,00 €	10,00 €	
Deux-sèvres - Chemin faisant	14,77 €	14,77 €	

Ouvrages			
Revue d'histoire du Pays Bressuirais	13,00 €	13,00 €	
Lettre & objets, guerre 1914-1915 dans le Bocage Bressuirais	8,00 €	8,00 €	
Les balades de Jazzy "Derrière la haie"	11,00 €	11,00 €	
La Grande Guerre et les Deux-sèvres	10,00 €	10,00 €	
Au Cœur de la Vendée	19,90 €	19,90 €	
Année 60, une jeunesse bressuiraise	22,00 €	25,00 €	
Pleins feux sur Loublande	22,00 €	25,00 €	
Le Château de Mauléon	13,00 €	20,00 €	
Cartes Postales			
L'unité		0,60 €	
Carte postale panoramique		1,00 €	
Lot de 3 cartes		1,50 €	
Lot de 5 cartes		2,50 €	Produits déjà existants en boutique
Randonnée			
Fiches 2 volets	0,50 €	0,50 €	
Fiches 3 volets	0,60 €	0,60 €	
Impression fiches 79 Rando en Deux-Sèvres	0,30 €	0,30 €	
Marais Poitevin à Bicyclette	4,00 €	4,00 €	
Topo guide des Deux-Sèvres à pied	14,00 €	14,00 €	
Topo guide Sèvre Nantaise	12,80 €	12,80 €	
Topo guide Vélo Francette	14,90 €	14,90 €	
Produits Alimentaires			
Bouteille Bock Highland	11,00 €	11,00 €	
Duhomard rouge	10,00 €	10,00 €	
Autres produits			
Plaque émaillée Duhomard			

	18,00 €	18,00 €					
Porte-jetons en cuir	5,00 €	5,00 €					
Porte-monnaie en cuir	12,00 €	12,00 €					
Cahier de coloriage du Bocage Bressuirais		3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	
Alexandra Diffusion							
Dé à coudre	1,65 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €
Magnet plaque de ville	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Magnet Rectangle	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Magnet Plaque de rue	1,60 €	3,90 €	3,51 €	3,12 €	2,73 €	2,34 €	1,95 €
Mug (anse ronde - blanc)	2,99 €	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
Pot de 6 crayons	1,60 €	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	1,75 €
Crosby soft touch	0,95 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €
Stylo Monroe	0,75 €	1,90 €	1,71 €	1,52 €	1,33 €	1,14 €	0,95 €
Set de 7 gommes avec visuels	3,80 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	
Gomme à l'unité	0,54 €	1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €	
Règle couleur 30 cm + visuels	2,25 €	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
Porte-clefs lampe Mcqueen soft touch	1,50 €	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	
Porte -clefs 3 formes	2,84 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €
Porte-clef goutte bois métal	2,36 €	4,90 €	4,41 €	3,92 €	3,43 €	2,94 €	2,45 €
Trousse Gold	2,94 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Trousse Cuba	2,66 €	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €
carnet gold	3,06 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
Puzzle tubes	3,65 €	7,90 €	7,11 €	6,32 €	5,53 €	4,74 €	3,95 €
Sac Hobia	4,26 €	9,00 €	8,10 €	7,20 €	6,30 €	5,40 €	4,50 €
MUSEE DE MAULEON							
Audio-guide ADULTE			Pas d'offre de réduction				

		5,00 €					
Audio-guide ENFANT		2,00 €					
DD du POITOU							
Le torchon		13,00 €	30 % de retrocession de commission par le fournisseur				
Tablier "c'est qui le chef?"		23,00 €					
Puzzle Super Héros du Pwatoo		4.50€					
Yoyo		3,00 €					
Mug noir I love DD rose		8,00 €					
Mug noir I love DD doré		8,00 €					
Mug noir I love DD vert		8,00 €					
Peluche 25 cm		20,00 €					
Mini Mug "ah ben couillon"		5,00 €					
Mini Mug "On est benaise"		5,00 €					
DDécapsuleur magnet		3,00 €					
Porte clés silicone		3,00 €					
T-shirt Homme Variant Pwatevin		25,00 €					
T-shirt Femme Variant Pwatevin		25,00 €					
Bouteille isotherme		18,00 €					
Lot de 3 balles de Golf		4,90 €					
Sac shopping couleur		10,00 €					
Tote bag couleur		5,00 €					
MUSEE DE MAULEON - Livre artiste Buffard Emilien					- €	- €	
Les orphelins du Poopó : récits d'un lac disparu		30,00 €	30 % de retrocession de commission par le fournisseur				
VILLE DE BRESSUIRE - Service des Archives							
Théâtre et cinéma		8,00 €	10 % de retrocession de commission par le fournisseur				
Foires-expositions		8,00 €					
ESIAM							
Porte monnaie triangulaire magique	4,00 €	5,00 €	4,50 €				
Chouettes - tissu - Petite	2,00 €	2,50 €	2,25 €				
Chouettes - tissu - Moyenne	3,00 €	3,50 €	3,15 €				
Poules - tissu - Petite	2,00 €	2,50 €	2,25 €				
Poules - tissu - Moyenne	2,50 €	3,00 €	2,70 €				
Poules - tissu - Grande	3,00 €	3,50 €	3,15 €				
Tot bag							

	7,00 €	9,00 €	8,10 €				
Porte-clés animaux en cuir	3,00 €	3,50 €	3,15 €				
Boucles d'oreilles en cuir	3,00 €	4,00 €	3,60 €	3,20 €			
Porte-clés Chaussure en cuir	4,00 €	5,00 €	4,50 €				
Porte-clés Animaux 3D	2,00 €	3,00 €	2,70 €				
GRAPHICINE							
Tasse à café blanche en céramique caractère		6,50 €	20 % de retrocession de commission par le fournisseur				
Tasse à café blanche en céramique Tampon Bressuire ou Mauléon		6,50 €					
Tasse à café blanche en céramique Coeur Bressuire ou Mauléon		6,50 €					
Tasse à café blanche en céramique Blason Mauléon		6,50 €					
Cartes postales Caractère		0,80 €					
Cartes postales Princesse		0,80 €					
Cartes postales Princesse		0,80 €					
C'est un carton							
Pot à crayons GRAFIK 2 liserés couleur		25,00 €	15 % de retrocession de commission par le fournisseur				
Pot à crayons GRAFIK 2 bagues papier marbré		25,00 €					
Boîte GRAFIK dessus papier marbré		25,00 €					
Boîte GRAFIK dessus cuir logoté Mauléon		26,00 €					
Vide-poche GRAFIK liseré couleur		18,00 €					
Vide-poche GRAFIK bague papier marbré		18,00 €					
Cadre GRAFIK bague papier marbré		18,00 €					
Miroir/vase	sur commande						
Atemporelle							
Revue Le Picton	9,00 €	9,00 €	20 % de retrocession de commission par le fournisseur				
Geste Editions							
Collection "Se souvenir de ..." + nom de ville	4,95 €	4,95 €	25 % de rétrocession de commission par le fournisseur - sur prix HT du livre				
Se Souvenir "Les Argentaonnais dans la Grande Guerre"	25,00 €	25,00 €					
Bressuire, il y a 100 ans en cartes postales	9,90 €	9,90 €					

Châteaux, manoirs et logis	19,00 €	19,00 €					
ESIAM							
Porte-clés Chaussure en cuir	4,00 €	5,00 €	4,50 €				
Porte-clés Animaux 3D	2,00 €	3,00 €	2,70 €				

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à adopter les tarifs des produits des 2 boutiques (Mauléon et Bressuire) tels qu'exposés ci-dessus applicables à partir du 1er octobre 2022.

Après en avoir délibéré,
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

Transmis en préfecture le - 4 OCT. 2022

Notifié ou publié le - 4 OCT. 2022

OFFICE DE TOURISME
6 place de l'Hôtel de Ville
79300 BRESSUIRE
Tél. 05 49 65 10 27
DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Délibération DEL-OT-2022-023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022
AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt et un septembre deux mille vingt deux, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (13) : Jean-Claude BORDONNAT, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, René DOCHLER, Dany GRELLIER, Séverine GROYER, James HERVE, François MARY, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (2) : Serge BOUJU à Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF à Philippe ROBIN,

Absents (12) : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Benjamin COUSSEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Stéphanie FILLON, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 15-09-2022

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BUREAU

TOURISME

Commercialisation : modification des conditions générales de vente concernant l'activité commerciale de l'office de tourisme

Dans le cadre de son activité d'agence de voyages, l'office de tourisme doit revoir ses conditions d'annulation et de remboursement des sommes engagées par le client suivant les modalités ci-dessous :

Article 8 : annulation du fait du client
Article 9 : annulation du fait de l'office de tourisme

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à adopter les conditions générales de vente telles qu'exposées en annexe, applicables à partir du 1er octobre 2022.

Après en avoir délibéré,
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

Transmis en préfecture le - 4 OCT. 2022

Notifié ou publié le - 4 OCT. 2022

OFFICE DE TOURISME
6 place de l'Hôtel de Ville
79300 BRESSUIRE
Tél. 05 49 65 10 27
DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Office de Tourisme
BOCAGE BRESSUIRAIS

Délibération DEL-OT-2022-024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022
AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt et un septembre deux mille vingt deux, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (13) : Jean-Claude BORDONNAT, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, René DOCHLER, Dany GRELLIER, Séverine GROYER, James HERVE, François MARY, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (2) : Serge BOUJU à Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF à Philippe ROBIN,

Absents (12) : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Benjamin COUSSEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Stéphanie FILLON, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 15-09-2022

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BUREAU

TOURISME

Développement touristique : approbation du cahier des charges des Petites Randonnées Locales à destination des communes et associations désireuses de créer des randonnées sur leur territoire

Annexe : cahier des charges

Dans le cadre du nouveau Schéma de développement touristique, la volonté des élus de l'Agglomération du Bocage Bressuirais est de diversifier l'offre touristique en étoffant le catalogue d'activités touristiques afin d'augmenter la durée de séjour des touristes.
Le retour à la nature exprimé lors de la pandémie de la Covid est plébiscité par les touristes ; la randonnée est un moyen de s'y reconnecter.
Le but est de développer l'offre d'itinérances sur le Bocage Bressuirais en créant une offre complémentaire à l'offre de randonnées labellisées FFR par le département des Deux-Sèvres. Il s'agit de créer une offre pédestre en créant des Petites Randonnées Locales, cohérente sur l'ensemble de l'Agglomération :

- Proposer une offre de randonnées sur toutes les communes de l'Agglo selon des critères de temps (j'ai 1 heure, une matinée, une journée : quelle randonnée proposer ?)
- Définir les missions de chacun des partenaires dans ce projet
- Mettre en place une charte de balisage
- Suivre les demandes de labellisation

Il s'agit de valider le cahier des charges travaillé par la Commission Randonnée afin d'harmoniser la création des PRL sur le Bocage Bressuirais pour avoir une unité de balisage et d'information sur l'ensemble du territoire.
Ce cahier des charges sera ensuite présenté en conférence des maires.

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme est invité à adopter le cahier des charges de création des PRL tel qu'exposé en annexe.

Après en avoir délibéré,
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

Transmis en préfecture le - 4 OCT. 2022

Notifié ou publié le - 4 OCT. 2022

OFFICE DE TOURISME
6 place de l'Hôtel de Ville
79300 BRESSUIRE
Tél. 05 49 65 10 27
DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Office de Tourisme
agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

Délibération DEL-OT-2022-025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022
AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt et un septembre deux mille vingt deux, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (13) : Jean-Claude BORDONNAT, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, René DOCHLER, Dany GRELLIER, Séverine GROYER, James HERVE, François MARY, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (2) : Serge BOUJU à Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF à Philippe ROBIN,

Absents (12) : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Benjamin COUSSEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Stéphanie FILLON, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 15-09-2022

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BUREAU

FINANCES

Budget Office de Tourisme - Décision Modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

Considérant qu'une modification des crédits est nécessaire afin de prendre en compte :
- Une augmentation de la fréquentation touristique sur le territoire ;
- Une régularisation d'amortissements d'immobilisations ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
011	6042	95	Achat de prestations de services	100 000,00 €	350 000,00 €
042	6811	95	Dotation aux amortissements	312,00 €	11 390,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				**100 312,00 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
70	7088	95	Autres produits d'activités annexes	100 312,00 €	480 312,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				**100 312,00 €**	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
020	020	95	Dépenses imprévues	312,00 €	312,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				**312,00 €**	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
040	28183	95	Matériel de bureau et matériel informatique	312,00 €	3 772,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**312,00 €**	

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- ***approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;***
- ***autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.***

Après en avoir délibéré,
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

Transmis en préfecture le - 4 OCT. 2022

Notifié ou publié le - 4 OCT. 2022

OFFICE DE TOURISME
6 place de l'Hôtel de Ville
79300 BRESSUIRE
Tél. 05 49 65 10 27
DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@aggio2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Remboursement à un usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public

Décision D-2022-216

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération n°DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire en date du 09 septembre 2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant le remboursement à un usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public ;
- **Vu** la délibération n°DEL-CC-2022-061 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 10 mai 2022 fixant les modalités de tarification des transports publics à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 ;
- **Considérant** la demande de la famille PAQUE-SEILLIER pour obtenir le remboursement de l'année scolaire 2022/2023 dans la mesure où leur fils Baptiste PAQUE n'utilise pas les transports scolaires ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder le remboursement d'un usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public à Madame Delphine SEILLIER, domiciliée au 17 rue de la Mairie 79350 CLESSE pour rembourser le montant du forfait de transport scolaire 2022/2023 de leur fils Baptiste PAQUE

ARTICLE 2 : Les conditions du remboursement de l'usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public sont les suivantes :

- La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais rembourse la somme de 75 € sur le compte : (forfait annuel : 75 €)

IBAN	BIC
FR76 1027 8363 0500 0136 2010 222	CMCIFR2A

- Madame Delphine SEILLIER a retourné à l'Agglo2B la carte de transport scolaire justifiant l'arrêt de l'utilisation du service des transports publics.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS et à Madame Delphine SEILLIER.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 28 septembre 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Monsieur Dany GRELLIER

Communauté d'Agglo. du Bocage Bressuirais

Transmis en préfecture le - 4 OCT. 2022

Notifié ou publié le - 4 OCT. 2022

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Remboursement à un usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public

Décision D-2022-224

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération n°DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire en date du 09 septembre 2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant le remboursement à un usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public ;
- **Vu** la délibération n°DEL-CC-2022-061 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 10 mai 2022 fixant les modalités de tarification des transports publics à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 ;
- **Vu** la décision D-2022-215 relative au remboursement de la famille DOISY ;
- **Vu** l'arrêté A-2021-58 du 02/07/2021 du Président de la communauté d'agglomération portant délégation de fonction à M. Dany GRELLIER, vice-président pour traiter des affaires relatives aux transports ;
- **Considérant** la demande de la famille Quentin DOISY pour obtenir le remboursement de l'année scolaire 2022/2023 dans la mesure où sa sœur Emma DOISY n'utilise pas les transports scolaires ;
- **Considérant** l'erreur sur le montant de remboursement sur la décision D-2022-215.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder le remboursement d'un usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public à Monsieur Quentin DOISY, domicilié 8 allée de la Croix de l'Ormeau 79250 Nueil-Les-Aubiers pour rembourser le montant du forfait de transport scolaire 2022/2023 de sa sœur Emma DOISY.

ARTICLE 2 : Les conditions du remboursement de l'usager dans le cadre de l'utilisation d'un service public sont les suivantes :

- La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais rembourse la somme de 125 € sur le compte : (forfait collégien annuel : 125 €)

IBAN	BIC
FR76 1170 6000 2956 0205 2307 286	AGRIFRPP817

- Monsieur Quentin DOISY a retourné à l'Agglo2B la carte de transport scolaire justifiant l'arrêt de l'utilisation du service des transports publics.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS et à Monsieur Quentin DOISY.

Cette décision abroge et remplace la décision D-2022-215.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 30/09/2022

Le Vice-Président,
Monsieur Dany GRELLIER

Transmis en préfecture le - 4 OCT. 2022

Notifié ou publié le - 4 OCT. 2022

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.